



**SYNDICAT CGT DE
L'HÔPITAL DE MOZE**
B.P.4
07320 SAINT-AGREVE
Tél. : 06.74.47.66.40
E-mail : cgtmoze@aim.com
Site : cgtmoze.e-monsite.com



LOI SANTÉ

Ces coupes dans les budgets des hôpitaux qui vont faire mal !



Le 4 février dernier, la Ministre de la Santé a présenté, lors d'une réunion à huit clos, aux conférences hospitalières (aux directeurs des CHU, des hôpitaux, aux Présidents de CME et aux Directeurs des ARS) un plan d'économies budgétaires de 3 milliards d'euros pour les hôpitaux, d'ici 2017, accompagné des réformes structurelles nécessaires au financement du Pacte de responsabilité. Ainsi la Ministre justifie-t-elle des Objectifs Nationaux des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) « historiquement bas ».

Le Pacte de responsabilité : 50 milliards d'économies d'ici 2017

Discours de Mme Touraine	Décryptage
" ...Ce défi, c'est celui de la maîtrise de nos dépenses de santé. Vous savez que dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, il a été prévu 10 milliards d'euros d'économies d'ici 2017 pour l'assurance maladie."	Le cadre est posé : cette loi est d'abord un vaste plan d'économies (10 milliards) imposées à notre système de santé et à nos hôpitaux publics et privés non lucratifs

10 milliards d'économies pour l'assurance maladie d'ici 2017

Les dépenses de santé augmentent naturellement chaque année en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des pathologies chroniques.

Leur progression est limitée chaque année par l'Objectif nationale des dépenses de l'Assurance maladie (ONDAM).

Discours de Mme Touraine	Décryptage
" Cela veut dire des taux d'ONDAM* historiquement bas sur les trois années à venir (2,1% cette année, 2% en 2016 et 1,9 % en 2017)..."	L'ONDAM, Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie, dont le taux est défini chaque année par les parlementaires, a une incidence directe sur les moyens alloués aux hôpitaux : par le biais de la T2A (Tarification A l'Activité) : 2015 pire que 2014, 2016 pire que 2015 et 2017 pire que 2016 !

Maitrise des effectifs et de la masse salariale

La réduction des capacités hospitalière, des effectifs ... et de la masse salariale sont les principales « orientations » qui devront être mises en œuvre par les directions d'établissement, sous le contrôle des ARS.

Discours de Mme Touraine	Décryptage
"...Il s'agira de poursuivre les efforts que vous avez initiés en matière d'optimisation de la dépense hospitalière. Vous le savez, ceci passe nécessairement par une maitrise des effectifs et de la masse salariale..."	<u>Le message est clair : effectifs et masse salariale seront les principaux paramètres revus à la baisse pour réaliser les futures économies !</u>



"Le sujet est explosif, ces gains reposent majoritairement sur la réduction des dépenses de personnel". Le ministère de la Santé table sur une "maîtrise de la masse salariale" de l'ordre de 860 millions, soit l'équivalent de 22.000 postes, soit 2% des effectifs des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Le développement de la chirurgie dite "ambulatoire"

Discours de Mme Touraine	Décryptage
"...Nous chercherons, chaque fois que c'est possible, à favoriser les prises en charges hors établissement..."	Incredibly : Nous manquons chaque jour de lits pour nos patients, et la Ministre répond... Pas de problème nous allons empêcher les patients de venir à l'hôpital ! Faut être Ministre pour oser une réponse pareille !

Plus sensible, le développement de la chirurgie dite "ambulatoire", sans nuit à l'hôpital, qui permet une sortie de l'hôpital le jour de l'intervention, « doit générer 400 millions d'euros » et « la réduction des durées d'hospitalisations 600 millions d'euros ». Les hôpitaux sont sommés de prendre le « virage de l'ambulatoire ». Le ministère affiche un objectif ambitieux de 57 % d'opérations effectuées en ambulatoire en 2017, contre 43 % aujourd'hui (62 % en 2020) et estime à 15.000 le nombre de "réhospitalisations" qui pourraient être évitées.

Il s'agit de réduire massivement les capacités actuelles de chirurgie et des services de SSR (soins de suite et de réadaptation) pour dégager des économies en personnels et en fonctionnement des services.



FUSIONS DES HÔPITAUX

Discours de Mme Touraine	Décryptage
<p>"...Pour aller plus loin et engager des réformes structurelles, nous devons faire en sorte, d'ici 2017, que 100 % des établissements publics soient engagés avec succès dans un Groupement Hospitalier de Territoire* pour mutualiser leurs activités et définir un projet médical commun..."</p>	<p>Les GHT sont avancés, dans le projet de loi, comme le principal levier d'économies imposées aux hôpitaux : mutualisation de services administratifs et logistiques avec mainmise d'un établissement « décideur » (CHU ?) sur tous les autres hôpitaux du groupement !</p>

Les hôpitaux sont fermement invités à « mutualiser les services » dans le cadre des futurs Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). D'ici 2017, les hôpitaux devront tous avoir adhéré à un GHT. Objectif : une économie « **de 270 millions d'euros par la réduction de près de 7 000 postes** ». Les GHT devront, selon la Ministre, constituer de « **puissants leviers de la recomposition de l'offre de soins** ».

Par ailleurs, « la mutualisation des achats des hôpitaux et l'obtention de meilleurs tarifs auprès des fournisseurs doivent dégager **1,2 milliards** ». « **Les baisses de prix des médicaments et des dispositifs médicaux les plus coûteux rapporteraient 350 millions** », et « **les rapprochements entre hôpitaux voisins quelque 450 millions** ».



Les médecins des hôpitaux seront mis à contribution sur d'autres postes budgétaires. Comme leurs collègues libéraux, « ils devront prescrire de plus en plus de médicaments génériques et limiter les examens inutiles ou redondants ». Les enjeux ne sont pas minces. « **L'amélioration de la pertinence des soins doit permettre d'économiser 3,1 milliards sur l'ensemble des dépenses de santé et la montée en puissance des génériques et bio similaires à 1,3 milliards d'euros** ».



Le reste des efforts concerne les établissements médico-sociaux « **500 millions** » (maisons de retraite), les baisses de prix des médicaments « **1,6 milliards** » et les gains sur les dispositifs médicaux et prothèses « **250 millions** ».

LA MINISTRE COMPTE SUR LES DIRECTEURS ET LES ELUS POUR RÉALISER CES ÉCONOMIES

Discours de Mme Touraine	Décryptage
<p>"...Pour chacun des axes, nous avons besoin de l'énergie commune des directeurs d'établissements et des présidents de CME*. Il faut emporter avec vous l'ensemble de la communauté hospitalière."</p> <p>" Je compte sur vous et mon soutien est acquis. Il y aura des résistances dans vos établissements, dans les territoires : il faudra convaincre ! J'ai d'ailleurs adressé ce même message aux directeurs généraux d'ARS. Il vous reviendra, avec elle, d'associer étroitement les élus. Ceci sera en particulier indispensable pour la création des Groupements Hospitaliers de Territoire..."</p>	<p>Ici la Ministre "range ses troupes" avant la bataille à venir : directeurs d'hôpitaux, présidents de CME et DG d'ARS contre le reste des agents hospitaliers !</p> <p>Saluons la "lucidité" de notre Ministre : effectivement il y aura des résistances ! (ex : appel des internes, soutenu par 40 syndicats de médecins, infirmières, dentistes, et kinésithérapeutes à une grande mobilisation, contre ce projet de loi, le 15 mars 2015...)</p> <p>Associer les élus paraît effectivement "indispensable" : comment justifier, auprès de leurs électeurs, les fermetures et restructurations massives programmées dans ce projet de loi ?</p>

LA MINISTRE ANTICIPE LE REFUS DE CETTE CURE D'AUSTÉRITÉ

Discours de Mme Touraine	Décryptage
"...La situation sociale de vos établissements devra être pour vous une préoccupation permanente car nous ne réformerons pas contre les professionnels de santé, mais avec eux. Il y aura des difficultés à assumer dans vos équipes : il faudra mobiliser, former, et accompagner."	Nous apprécions la formule : directeurs adjoints, médecins, psychologues, soignants, administratifs et ouvriers n'étant sans doute pas assez "subtiles" pour saisir l'intérêt de cette loi, il faut user de "pédagogie" avec nous : "mobiliser, former et accompagner"...

Nous ne pouvons rester passifs devant la casse programmée de nos hôpitaux

Pour la CGT, ces mesures constituent une attaque considérable dirigée contre les hôpitaux et ses personnels qui subissent déjà les effets dévastateurs des plans de retour à l'équilibre notamment sur les conditions de travail et les remise en cause de droits et d'acquis statutaires, conventionnels ou locaux. C'est inacceptable !!!

NOUS exigeons :

- l'arrêt de cette politique d'austérité ce qui passe par l'abandon du pacte de responsabilité et du projet de loi santé,
- l'arrêt des fermetures de lits, de services et des suppressions de postes,
- l'abandon des GHT et des contrats de retour à l'équilibre et l'effacement de la dette des hôpitaux.

Le début de l'examen de la Loi SANTÉ aura lieu le 17 mars 2015 à l'Assemblée Nationale. NOUS appelons à la MOBILISATION car notre système de santé est en grand danger !



NOUS VOULONS DES MOYENS POUR TRAVAILLER, POUR SOIGNER.



Les gouvernements successifs, nous attaquent de plus en plus dans le seul but de satisfaire les intérêts du patronat et des grands groupes financiers qui payent leurs campagnes !!!

Aujourd'hui, il est du devoir de chacun, au-delà même des convictions politiques et syndicales, d'organiser la résistance et de combattre pour la défense de nos acquis sociaux, si durement gagnés au fil des luttes par nos parents et grands-parents.

C'est l'occasion de dire haut et fort que c'en est assez de cette politique libérale désastreuse menée par ce gouvernement « Hollande Valls » qui pioche, encore et encore, dans les poches des salariés !!!

